

DECRET N° 88-401 du 4 Octobre 1988

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre des Enseignements Moyens et
Supérieur, de l'intérim du Camarade
Ousmane BATOKO, Ministre de l'Infor-
mation et des Communications pour
compter du 26 Septembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 26 Septembre 1988, le Camarade
Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et des
Communications pendant les congé du Camarade Ousmane BATOKO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Octobre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 1 CPC 2 PPC 2 MIC-
MEMS 6 AUTRE MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 3 IGE 4 DCCT-GCONB-ONEPI 3
UNB-BN-FASJEP 3 PREFETS 6 JORPB 1.-